

COMMISSION DE GESTION 2018
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE
(INF)

Objet : GESTION 2018

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission, composée de Mme Romina GAROFALO, membre, et M. Giancarlo DE BELLIS, président, s'est réunie à trois reprises avec le Municipal en charge du dicastère ainsi que les chefs de service et les responsables.

La sous-commission tient à remercier vivement toutes les personnes rencontrées pour leur accueil, ainsi que pour les réponses détaillées et complètes qu'elles ont apportées aux questions posées.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

Les rencontres et visites ont eu lieu comme suit :

- ***jeudi 14 mars 2019, 14 h 00 - 17 h 00, Riond-Bosson 14***
première rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT, municipal en charge du dicastère *Infrastructures et gestion urbaine* (ci-après INF), Alain JACCARD, chef de service de ce même dicastère, ainsi que les responsables des services techniques, généraux et industriels.
Ces derniers nous ont décrit leur cahier des charges, présenté leurs travaux et ont répondu aux questions liées à leur service respectif. Cette première rencontre s'est terminée avec la visite des locaux des services généraux ainsi que des nouveaux locaux transformés ; la visite des ports était prévue à cette date mais repoussée pour cause de mauvais temps.
- ***jeudi 28 mars 2019, 15 h - 18 h 00, Riond-Bosson 14, puis établissement horticole et cimetière, puis parc véhicules à Riond-Bosson***
deuxième rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT, municipal, et Alain JACCARD, chef de service, accompagnés du responsable des Parcs et Promenades.
Lors de cette deuxième rencontre nous avons été informés des derniers travaux effectués, notamment de la renaturation du cours d'eau du Bief ainsi que de la réfection du port éponyme. Cette deuxième rencontre s'est poursuivie avec la visite de l'établissement horticole et du cimetière puis la présentation du parc véhicules.
- ***jeudi 4 avril 2019, 14 h 00 - 17 h 30, Riond-Bosson 14, puis déchetterie et bâtiment de la Voirie, puis installations portuaires***
troisième rencontre avec MM. Jean-Jacques AUBERT, municipal, et Alain JACCARD, chef de service, accompagnés du responsable de la propreté urbaine, puis du garde-ports.
Le responsable du service propreté urbaine nous a parlé des tâches de ce service qui ont évolué depuis 15 ans et qui sont de plus en plus volumineuses. Une visite de la déchetterie a été ensuite organisée à notre intention, puis la visite des installations portuaires a pu avoir lieu sur l'embarcation du garde-ports qui en a profité pour nous tenir au courant des derniers travaux en cours.

La visite des installations de l'adduction d'eau du Morand, ouverte aux membres du Conseil communal est prévue le samedi 27 avril 2019, de 09h00 à 14h00.

La sous-commission est fort satisfaite des explications qui lui ont été réservées et des visites effectuées. Elle en ressort avec un sentiment positif d'un dicastère qui fonctionne très bien, empreint de professionnalisme, où les collaborateurs oeuvrent avec compétence et sérieux, et permettent d'assumer la multitude de projets en cours. L'ambiance n'en est pas moins chaleureuse et respectueuse.

2. PERSONNEL

Le personnel du dicastère INF, composé de 74 collaborateurs (70.53 EPT), semble faire preuve d'une grande stabilité et d'une grande fidélité à la Ville de Morges. En effet, seules deux employées d'administration ont été engagées pour compléter l'effectif suite au départ des titulaires. Avec une dizaine d'apprentis au sein de ce dicastère et un requérant, on peut voir la mise en avant du capital humain et un contact proche de la population. De plus, de la même façon que les années passées, des étudiants sont engagés à l'heure pour apporter leur aide dans les installations portuaires, aide non négligeable durant la haute saison. On peut noter la répartition du personnel suivante dans les différentes structures du dicastère : Propreté urbaine 32%, Parcs et promenades 25%, Services industriels 17%, Services techniques 14% et Services généraux 12%.

3. SERVICES GÉNÉRAUX

Les Services généraux sont indispensables au bon fonctionnement administratif et logistique du dicastère, dont ils sont en charge de piloter les différents services.

3.1. Certification ISO

Le dicastère INF a obtenu la norme ISO 141001 (management environnemental) et continue à travailler sur la certification ISO. Comme exemple, un nouveau système informatique a vu le jour en 2018 et permet la gestion des ports. Cette plateforme donne la possibilité à tous les utilisateurs des ports de faire leurs demandes via ce logiciel. Cependant, les personnes peu à l'aise avec l'outil informatique, notamment les personnes âgées, peuvent continuer à se rendre sur place.

3.2. Publibike

Ce système, qui a vu le jour en 2017, fonctionne bien et les retours sont bons.

Le dossier a été repris par le dicastère Urbanisme, constructions et mobilité depuis fin 2018 et ne sera donc dorénavant plus traité par cette sous-commission.

3.3. Marketing et communication

La communication aux habitants par le service Marketing du dicastère INF est en plein essor. En effet, suite au lancement des grands chantiers en Ville de Morges, aux améliorations et décisions concernant la propreté urbaine (tri des déchets, littering) et la consommation responsable de gaz naturel et d'eau, il est désormais plus que nécessaire d'informer de manière complète et précise les citoyens, de façon à les sensibiliser progressivement et ouvertement à la stratégie communale.

L'équipe marketing du dicastère est chargée de rédiger divers types d'informations : les infos travaux, les annonces pour la presse, les documents d'information et de sensibilisation, les infos manifestations, etc. Concernant les tâches ayant un caractère politique, l'équipe marketing travaille en étroite collaboration avec la chargée de communication de l'administration.

3.4. Gestion des ports

La nouvelle structure du Port du Petit-Bois (capitainerie) est en cours de réalisation et sera fonctionnelle en juin 2019, les travaux vont bon train.

La renaturation du Bief et la réfection de son port ont été terminées avec succès en septembre 2018. Le renouvellement de l'éclairage ainsi que la mise en fonction des bornes électricité/eau sont prévus pour 2019.

Les travaux de la capitainerie du Port du Château ainsi que les locaux du Club Nautique ont été entamés à la fin de l'année 2018 selon ce qui était prévu.

L'année 2017 ayant été exceptionnelle en terme de météo, il n'est pas surprenant de constater une légère baisse des nuitées en 2018 (1317 nuitées contre 1538 en 2017).

La sous-commission a pu constater un meilleur contrôle des places d'amarrage et le nombre de bateaux dits « ventouse » (qui ne naviguent jamais) est en nette diminution.

4. SERVICES TECHNIQUES

Les Services techniques sont complexes. La profusion de nouveaux chantiers et travaux au sein de la Ville de Morges amplifie leur charge de travail et c'est grâce à leurs connaissances approfondies du terrain et leur savoir-faire que les objectifs peuvent être atteints.

4.1. Réseau routier

Diverses questions concernant la hauteur des trottoirs ainsi que le matériau utilisé (avec exemple Avenue de Marcelin) ont été transmises par la sous-commission. Les réponses ont été données par le chef de service. Concernant la hauteur, il faut différencier les divers cas de figure :

- Lorsqu'il y a un arrêt de bus, le trottoir est à hauteur du marchepied afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers ;
- Lorsqu'il n'y a pas d'entrées pour les habitations (trottoirs rabaissés dans ce cas), la hauteur permet une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes en cas d'embarquée d'un véhicule circulant sur la chaussée ou en cas d'accident ;

Les normes LHand étant applicables aux arrêts de bus, la sous-commission a souhaité connaître les réalisations 2018 en matière de mise en conformité. Le Chef de Service, M. Jaccard, s'exprime en ces termes : « *Le dicastère INF est concerné par la réalisation des travaux de mise en conformité des arrêts bus. En 2018, les Services techniques ont élaboré des projets de mises en conformité, tels les arrêts « Temple » et « Bief » dont les réalisations ont été programmées avec les campagnes d'entretien des routes 2019. De plus, lors de travaux en lien avec des préavis routiers, les arrêts concernés sont adaptés.* »

Concernant la matière (granit) utilisée pour les trottoirs, il s'agit en grande partie de récupération d'anciennes bordures de trottoir, le granit étant un matériau résistant qui peut durer de 30 à 50 ans.

Il est important de noter que les Services techniques mettent tout en œuvre pour assainir le bruit routier en posant des revêtements phono-absorbants dès que cela est possible.

5. SERVICES INDUSTRIELS

5.1. Eau du Morand

La sous-commission a pu constater que les buts principaux fixés par les Services industriels concernant ce point, soit garantir la qualité de l'eau (25 mg/L de nitrate maximum) et préserver les ressources (entretien des sites et des conduites), sont atteints. En plus des contrôles de nitrate, le dicastère applique d'autres contrôles qualité tels que la présence de certains germes, les sulfates, le pH, la dureté, les chlorures, etc. (les analyses réalisées sont affichées au pilier public ainsi que sur le site internet de la Commune). En parallèle, des analyses destinées à déceler la présence de micropolluants sont également effectuées et permettent de garantir une excellente qualité de l'eau. La collaboration avec les agriculteurs propriétaires des parcelles à Montricher permet de garantir la qualité de l'eau susmentionnée (abolition des désherbants par exemple).

L'adduction du Morand alimente une population d'environ 19'732 personnes auxquelles il faut ajouter l'eau fournie aux associations intercommunale de l'AVM (Association du Vallon de la Morges) et de l'AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron). Les communes concernées sont les suivantes : Morges, Chigny, Echichens, Mauraz, Cottens, Grancy, Vullierens, Colombier et Saint-Saphorin. L'analyse des évolutions des consommations a montré qu'au vu de la croissance de la population et du réchauffement climatique, la quantité d'eau, avec les installations actuelles, ne sera un jour plus suffisante (difficile de donner une date précise, car la pluviométrie est extrêmement variable). Une valorisation de la station de pompage du Morand devra être effectuée afin d'améliorer son rendement et une autre source d'eau potable

devra peut-être être exploitée. Les Services industriels ayant étudié ce problème depuis une quinzaine d'années, un préavis sera déposé en 2019.

La sous-commission a souhaité connaître les actions mises en place auprès des citoyens pour les inciter à économiser l'eau. Le Chef de Service, M. Jaccard s'exprime en ces termes : « *Depuis plusieurs années, nous nous engageons afin de d'inciter les consommateurs à économiser l'eau. Nous avons par exemple organisé des visites de sensibilisation pour les écoles, des expositions et tenu des stands lors de manifestations. Nous faisons aussi publier des articles de sensibilisation dans la presse locale lors des périodes estivales. Il est à relever qu'une prise de conscience s'est opérée depuis les années huitante et la consommation par habitant a sensiblement baissé depuis ces années. L'évolution de la technique (chasses d'eau, lave-linge,...) y a également contribué. Il semble toutefois que cette baisse soit en train de se stabiliser et que nous arrivions à un palier.* »

La sous-commission relève que les Services techniques n'ont pas été alertés pour des cas de pollution des rivières ou du lac en 2018.

5.2. Aquathermie

Le partenariat entre la Ville de Morges et la Romande Energie permet de continuer l'avancement des projets d'aquathermie. Le futur quartier Morges Gare-Sud sera le précurseur de ce projet. Concernant ce quartier, les travaux de réalisation sont pilotés par la Romande Energie, les Services industriels étant en charge de contrôler l'exécution des travaux. Ils s'assurent que ceux-ci sont réalisés en respectant les critères de qualité de la Ville. Un transfert de propriété sera effectué en faveur de la Commune de Morges dès la fin des travaux.

5.3. Gaz / Biogaz

La diminution des fuites de gaz est représentative de la bonne gestion du service, grâce au personnel certifié en charge.

Afin de recycler une partie des déchets compostables de la ville, ces derniers sont acheminés à Lavigny dans l'entreprise Holdigaz afin d'en retirer du gaz renouvelable (= biogaz). Selon les conventions entre les parties, la Ville de Morges paie ce service pour qu'ensuite ce gaz renouvelable soit redistribué sur le réseau. La question du rendement peut se poser car la commune ne retire pas de bénéfice de ces transactions, mais elle garantit le bon fonctionnement de l'entreprise Holdigaz (les coûts du gaz renouvelable étant trois fois plus élevés que ceux du gaz naturel).

5.4. Plan Lumière

La mise en place de ce plan a connu une belle avancée. Les dernières lampes à vapeur de mercure ont été supprimées et remplacées par des LED ce qui permet un éclairage plus intense et une diminution importante d'énergie (économie jusqu'à 39%). La couleur et l'intensité des LED varient en fonction des zones : certaines bénéficient d'un abaissement nocturne grâce aux détecteurs de présence, d'autres (comme la Grand-Rue par exemple) sont munies de LED de couleur plus chaude, ou plus froide pour éclairer davantage (axes routiers). L'extinction des luminaires n'est pour le moment pas prévue, et ce pour diminuer le sentiment d'insécurité en ville.

La Romande Energie gère dans sa totalité le courant des luminaires des axes routiers sur la Côte, grâce à une sonde générale (jour/nuit) située à Rolle.

6. PROPRETÉ URBAINE

Ses tâches évoluant au fil des années, le service « Voirie » a été renommé « Propreté urbaine » dès 2018 et comprend les services Déchetterie, Nettoyement, Chantiers et Manifestations. Le service comprend également un garage et un parc véhicules important.

6.1. Personnel

La sous-commission constate que le service Propreté urbaine, malgré les horaires de travail parfois difficiles, met tout en œuvre pour offrir une qualité de travail exemplaire à ses collaborateurs et permet ainsi un service optimal dans la ville.

Lors de la visite du bâtiment de la Voirie, la sous-commission a pu rencontrer le serrurier-constructeur (et inventeur !) en titre et a été ravie de découvrir que c'est ce dernier qui crée et construit les nouvelles poubelles ainsi que tous les cendriers (en plus de ses réparations et entretiens quotidiens).

Le Service Propreté urbaine est actif 7 jours sur 7. Le tournus permet aux collaborateurs d'être totalement polyvalents et efficaces dans chaque rôle. Tout le monde a accès à la formation ce qui donne une bonne cohésion du service ainsi qu'une diversité d'activités non négligeable.

6.2. Déchetterie

Plaque tournante de la logistique de tri et de collectage, la déchetterie intercommunale (Morges, Chigny, Tolochenaz, Lully, Vufflens-le-Château) est totalement fonctionnelle, qu'il s'agisse du site en lui-même ou de l'organisation du transport des déchets incinérables vers Tridel.

La collaboration entre les communes permet un tournus entre les responsables du site. Pour faire simple, chaque commune a un ou plusieurs responsables qui se relaient, selon les semaines, au poste de référent sur place, dont la principale activité est d'aiguiller les utilisateurs et de les informer lors de leur passage (où déposer quoi, comment procéder, etc.).

La sous-commission constate une nette augmentation des déchets depuis 2017, pour un total de 2'050 tonnes en 2018, contre 1'930 en 2017 (5 communes confondues). Les facteurs de cette augmentation sont la croissance de la population, bien entendu, mais aussi le changement de mentalité des citoyens qui consomment de plus en plus, tout le temps. La sous-commission a été stupéfaite du nombre d'appareils électroménagers et électroniques à peine usés déposés dans les contenants prévus à cet effet. Un espace « brocante – deuxième main » avait été installé pour permettre à certains de récupérer des appareils encore fonctionnels, mais il n'est malheureusement que rarement utilisé. La sous-commission a souhaité connaître le fonctionnement de cet espace et les critères d'évacuation des appareils qui y sont placés. Le Chef de Service, M. Jaccard, s'exprime en ces termes : « *La déchetterie est centre officiel de collectage pour appareils électroménagers et électroniques SENS et Swico (<http://www.swicorecycling.ch/fr> & <https://www.erecycling.ch/fr>). Le collectage de ce type d'appareils est régi par l'OREA (Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques). Ainsi, lorsqu'un appareil est déposé à la déchetterie par son détenteur, il est interdit d'être mis à disposition à d'autres personnes ou réutilisé. Ainsi, ils ne peuvent pas être mis à l'espace « Bon-filon ». Ces appareils sont conditionnés en palettes et stockés dans un local fermé. Ils sont ensuite évacués par un repreneur officiel par lot de 9 palettes pour y être démantelés ».* Cet espace n'est donc pas destiné aux appareils électroniques et électroménagers.

La sous-commission est satisfaite de noter que le service d'enlèvement des déchets encombrants est toujours d'actualité, service essentiellement destiné aux personnes ne pouvant pas se rendre à la déchetterie par leurs propres moyens.

6.3. Déchets : littering et tri

Au vu des résultats donnés par le dicastère INF, il est facile de constater que la proportion des déchets incinérés (32.6%) par rapport aux déchets triés (67.4%) reste plus ou moins stable depuis 2014, avec un résultat bien en dessus des objectifs fixés par la Confédération (60%). Le résultat est correct mais, avec 8'327.5 tonnes de déchets collectés par année, l'amélioration de la qualité de tri doit être un sujet de tous les jours.

Plusieurs actions (nouvelles ou réitérées) ont été menées pour lutter contre le littering :

- Adoption du préavis N° 11/3.18 le 6 juin 2018 concernant la mise en œuvre de la LAOC
- Directive communale de tri « Jetez trié ! » publiée annuellement

- Action ciblée au moment des fêtes estudiantines « Faites la fête, mais modérément et n'abandonnez pas vos déchets ! » ; en collaboration avec la PRM, le chef de service ainsi que le responsable de la Propreté urbaine se sont déplacés aux endroits sensibles pour mener une campagne de prévention
- Action de l'organisme « IGSU » avec intervention et sensibilisation temporaires (5-9 juin 2018) sur les secteurs clé de la ville
- Installation de 35 cendriers supplémentaires à divers endroits sensibles

Malheureusement, les comportements liés au littering sont en augmentation et les ressources nécessaires au nettoyage des espaces publics doivent eux aussi être revus à la hausse.

En 2018, la Ville de Morges a repris dans son intégralité la vidange des conteneurs enterrés à ordures ménagères (Ecopoints), certains étant encore privés avant. Les heures imputées à cette gestion ont donc augmenté depuis et un nouveau camion – grue a dû être acquis pour permettre aux collaborateurs de collecter plus de 225 bennes en une année.

Certains Ecopoints (les Uttins, la Grosse Pierre) sont malheureusement souvent pris pour des déchetteries (dépôts de déchets hors sac, par terre, etc.). La sous-commission a voulu savoir si des actions ont été entreprises à ces endroits sensibles. Avec la mise en œuvre de la LAOC, ainsi que plusieurs actions de communication et de sensibilisation mises en places, l'année 2019 sera une année clé dans la lutte contre les incivilités. Des résultats sont donc attendus lors de la prochaine Commission de Gestion.

6.4. Manifestations

Selon le tableau pour la répartition des heures imputées aux manifestations du Rapport de Gestion 2018 (soutien logistique et conseil), la sous-commission constate une légère baisse (2386 heures contre 2401 heures en 2017). Il est intéressant de constater que pour la plupart des manifestations le nombre d'heures a diminué, il peut être donc supposé que la bonne collaboration entre les parties permette une économie de temps pour la Ville de Morges.

La mise à disposition du matériel de collecte des déchets (bennes à incinérables, containers à déchets) est un service gratuit qui doit le rester, il permet ainsi d'éviter un mauvais tri et du littering intempestif.

7. PARCS ET PROMENADES

La visite de l'établissement horticole a permis à la sous-commission de constater que l'utilisation d'herbicides est sur le point d'être totalement abolie et en est satisfaite, sachant que l'établissement assure la production de 125'000 plantes destinées à la décoration de la ville.

7.1. Activités

Pour assurer la sécurité des passants, plusieurs demandes d'abattage d'arbres ont été faites en 2018 (que ce soit au niveau communal ou privé). Une grande partie a déjà été remplacée, dans les règles, au grand bonheur de la sous-commission. Conformément au préavis N° 23/6.18, 33 des marronniers du quai Lochmann ont été abattus et seront remplacés début 2019. Le Service Parcs et Promenades s'est aussi attelé à de nombreuses plantations (exemple Avenue de Marcelin ou Avenue des Pâquis).

La sous-commission s'est interrogée sur les activités hivernales du Service Parcs et promenades et a eu l'occasion de découvrir sa grande charge de travail, soit l'entretien des places de jeux (environ une dizaine) et de leurs installations (entretien, réparations) ainsi que des bancs publics (entretien, rénovation).

La sous-commission est, dans l'ensemble, satisfaite de l'entretien et la plantation arboricole en Ville de Morges et félicite le Service pour son excellent travail. Cependant, elle se pose la question de la pertinence des arbres fruitiers dans les zones urbaines (trafic, pollution, faune arboricole moins présente au centre-ville) et propose donc le vœu suivant :

Vœu N° 8 - 2018 : Que la Municipalité privilégie à l'avenir la plantation d'arbres fruitiers (plutôt) en dehors des zones à fort trafic motorisé.

Que ce soit pour les plantations, la chasse aux plantes envahissantes et nuisibles ou encore l'entretien régulier des espaces publics ainsi que des rives du Léman, les activités de ce Service sont soumises à de nombreuses contraintes, liées aux saisons, à la météo, à l'écosystème de la ville et au ressenti visuel des passants et touristes. La sous-commission est ravie de voir que les collaborateurs de la Ville de Morges mettent tout en œuvre pour que *La Coquette* mérite son nom encore longtemps.

8. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

Vœu N° 15 - 2001 : Que le remplacement des arbres sur la place de l'Eglise soit effectué dans les meilleurs délais.

Position de la Municipalité :

Réponse de la Municipalité : Ce point fera partie d'une étude générale de remplacement du patrimoine arboricole de la Ville.

État situation 2018 :

Le Conseil communal ayant approuvé le préavis N° 22/6.18, il est ainsi répondu au vœu. *Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.*

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion est d'accord avec la proposition de classement.

Vœu N° 10 - 2012 : Que la Municipalité prenne des mesures immédiates pour réaliser le vœu qu'elle a accepté pour 2008.

Rappel du vœu N° 5 - 2008 : Que la Municipalité aménage pour le garde-ports un local conforme à son affectation de lieu de travail et d'accueil du public.

Position de la Municipalité :

Réponse de la Municipalité : Le plan des investissements prévoit le démarrage du projet par le dépôt d'une demande de crédit d'étude à déposer au Conseil communal cette année 2013. Ce crédit d'étude prévoit non seulement la construction d'une nouvelle capitainerie mais également l'assainissement du chauffage électrique des bâtiments sportifs du Port du Petit-Bois. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : La capitainerie du Port du Petit Bois est en cours de construction et devrait être opérationnelle pour la saison 2019. *Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.*

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion est d'accord avec la proposition de classement.

Vœu N° 11 - 2012 : Que la Municipalité fasse le nécessaire pour garantir un accueil convenable (réception, sanitaires) aux nombreux touristes arrivant en bateau à Morges.

Position de la Municipalité :

Réponse de la Municipalité : Pour ce qui est du Port du Petit-Bois, voir réponse au vœu N° 10 - 2012 ci-dessus. Quant aux améliorations (nouveau WC public et douches) au Port du Château, elles devront être effectuées en partenariat avec le CNM, qui prévoit à court terme des travaux importants sur son bâtiment. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : La capitainerie du Port du Petit Bois est en cours de construction et devrait être opérationnelle pour la saison 2019. Les sanitaires pour les navigateurs sont intégrés dans ce bâtiment. En

ce qui concerne le port du Château, les sanitaires sont prévus dans le cadre des travaux de transformation et d'agrandissement du Club Nautique Morgien, ceux-ci ayant débuté en décembre 2018. *Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.*

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion est d'accord avec la proposition de classement.

Vœu N° 15 - 2016 : Que la Municipalité porte une attention particulière à l'entretien du bord des chaussées partagées par les cyclistes et les véhicules automobiles afin d'assurer la sécurité des cyclistes et de favoriser la mobilité douce.

Position de la Municipalité :

Réponse de la Municipalité : L'entretien du bord des chaussées appartenant au domaine public fait l'objet d'interventions régulières par notre service, afin de respecter la législation et de permettre une circulation en toute sécurité des cyclistes. En ce qui concerne les bords de chaussées appartenant aux privés, la responsabilité des contrôles est de la compétence de Police Région Morges (PRM), qui intervient soit spontanément, soit sur requête. Une attention particulière sera portée par les intervenants afin de garantir la sécurité des cyclistes. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : L'organisation mise en place a permis de confirmer que les mesures nécessaires pour l'émondage des haies a pu être entrepris à la satisfaction des utilisateurs, en particulier la mobilité douce. En confirmation à ce qui précède, aucune plainte ou remarque n'a été déposée auprès des services compétents. *Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.*

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion est d'accord avec la proposition de classement.

Vœu N° 16 - 2016 : Que la Municipalité retire les panneaux de signalisation de travaux actuellement placés sur des routes à grande circulation et reprenne la réflexion quant à leur nécessité.

Position de la Municipalité :

Réponse de la Municipalité : Ces panneaux de signalisation permettent d'offrir aux usagers de la route une information régulière sur les perturbations de circulation. Leurs emplacements sont provisoires et ils peuvent être déplacés selon les besoins. Une réflexion est en cours pour éventuellement les remplacer par des panneaux plus lisibles. La Municipalité entend maintenir les panneaux tant que le chantier de l'avenue de Marcelin est en cours. Lorsque ce dernier sera terminé, la Municipalité accepte de reprendre la réflexion. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : Le chantier de Marcelin est terminé mais au vu du tronçon à réaliser de cette même avenue entre Morges et Echichens, ainsi que des travaux au centre ville, en particulier avec Morges Gare-Sud et le réseau d'aquathermie qui devrait emprunter la rue de la Gare, il a été décidé de maintenir les panneaux à leurs emplacements.

Proposition de la Commission de gestion :

Statu quo.

Vœu N° 17 - 2016 : Que la Municipalité informe le Conseil communal aussitôt que la situation au sujet de la pollution sur le site du Boiron sera clarifiée entre le Canton et les 2 Communes concernées.

Position de la Municipalité :

Réponse de la Municipalité : Le dossier étant actuellement à l'examen auprès du Canton et de la Confédération afin de déterminer si des interventions et lesquelles sont nécessaires. Bien entendu, la Municipalité, informera le Conseil communal, comme elle l'a fait jusqu'à présent chaque fois que des éléments nouveaux sont disponibles. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : La Direction générale de l'environnement (DGE) a demandé qu'une surveillance des eaux souterraines soit établie, ainsi qu'une étude de variantes d'assainissement et investigations complémentaires. La Ville de Morges a demandé le soutien financier du Canton afin de pouvoir effectuer ces études. Le Grand Conseil a accordé les crédits nécessaires pour l'assainissement des sites pollués dans le Canton de Vaud en date du 6 novembre 2018, par conséquent la Municipalité a pu adjuger les mandats correspondants à fin 2018.

Proposition de la Commission de gestion :

Statu quo.

Vœu N° 8 - 2017 : Que la Municipalité prenne les mesures pour améliorer la communication sur l'interdiction de nourrir les oiseaux du lac, qu'en particulier elle multiplie les vecteurs (panneaux explicatifs, articles dans Reflets, informations sur le site) et qu'elle veille à ce que les panneaux informatifs soient plus nombreux, plus clairs et disposés de façon plus visible aux différents points très fréquents le long des rives du lac à Morges.

Réponse de la Municipalité : Des panneaux ont effectivement été mis en place au quai de la Baie et de l'Eglise, ainsi qu'à l'Ouest du quai Lochmann, deux emplacements où une grande majorité des gens distribuent du pain aux animaux lacustres. De même une brève a déjà été publiée dans Reflets. Il sera étudié la possibilité d'étoffer la communication dans ce domaine, en particulier la pose de panneaux complémentaires. La Municipalité accepte ce vœu.

Proposition de la Commission de gestion :

Statu quo.

9. CONCLUSION

La sous-commission tient à réitérer ses remerciements à tous les acteurs du dicastère INF pour leur disponibilité, leur gentillesse et les explications souvent exhaustives apportées à nos nombreuses questions (au moment des entrevues ainsi que par courriel par la suite). Elle est ravie de la qualité du travail effectué par les collaborateurs et la direction du dicastère INF. Cet engagement est en effort visible (par tout un chacun) et nous ne pouvons que l'apprécier, le saluer et espérer qu'il perdure afin de permettre aux citoyens de Morges de jouir de l'excellente qualité de vie qui en découle.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission INF :
Le président

Michael Furhoff

Giancarlo De Bellis

Rappel des vœux 2018

Vœu N° 8 - 2018 : Que la Municipalité privilégie à l'avenir la plantation d'arbres fruitiers (plutôt) en dehors des zones à fort trafic motorisé.